



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22180

## Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

## Texte de la réponse

Le cabinet de la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, est composé de six femmes, dont la directrice et la directrice-adjointe et de six hommes. Les engagements du Président de la République en matière de parité sont donc respectés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22180

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Handicapés

**Ministère attributaire :** Handicapés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2013](#), page 3229

**Réponse publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12972